

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1813

21 juillet 2015

SOMMAIRE

ABC Heritage Assets Holding S.A.	86984	President B	86980
Arlon Capital SPF S.A.	86984	Procompta-Lux Sàrl	86981
Certes Capital SA	86984	PROTECH ASSISTANCE AND SERVICES	
City RE 30 S.à r.l.	86983	S.à r.l.	86980
CLS Sweden S.à r.l.	86985	QSuper RE	86978
Complete Conception S.à r.l.	86985	Renewable Finance S.A.	86978
Damizel Investments S.à r.l. - SPF	86985	Rexel Holding Luxembourg	86982
Dubconseil S. à r. l.	86985	Rhine Germany Mezzco S.à r.l.	86982
Ecof II SV S.à r.l.	87007	Riverways SA	86983
Eurizon Investment Sicav	86985	R.P.E. S.A.	86983
Exequitive Services S.à r.l.	86990	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	
Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.		86978
.....	87000	Semnon SA	86979
JCSS Mike S.à r.l.	87017	SG Audit S.à r.l.	86983
Modimmo S.A.	86984	Sicav Patrimoine Investissements	86979
Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l. ..	86986	Sienna Capital S.à r.l.	87023
Pardis S.à r.l.	86981	Société Eurafricaine de Participations	86979
Pariffa S.A.H.	86980	SOF-10 Starlight 30 GBP S.à r.l.	87024
PerennityBook, S.à r.l.	87020	Spetses Maritimes S.A.	86983
Pieter Immo S.A.	86999	Top 3000 S.A.	86982
Placeuro	86981	Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg)	
Praesidium S.A.	86981	S.A.	86978
Praesidium S.A.	86981	Verda	86980
President A	86979	Whitecourt S.à r.l.	86978

Whitecourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 173.600.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 602 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078097/9.
(150089613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

QSuper RE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2014.
Référence de publication: 2015077962/10.
(150089269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 101.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl

Référence de publication: 2015077987/10.
(150089230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Renewable Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 157.212.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 13. Mai 2015

Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur jährlichen Generalversammlung im Jahr 2020 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077969/11.
(150089400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 95.089.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 22 mai 2015

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078885/14.
(150089536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078823/9.

(150090159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEMNON S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015078820/11.

(150089999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

President A, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

En date du 15 mai 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Réélection du Commissaire aux comptes, Deloitte Audit, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle que se tiendra durant l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

President A S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015078765/15.

(150089520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Société Eurafrique de Participations, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.351.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2015

L'Assemblée Générale est informée que le mandat d'Administrateur de Mme Marie-Thérèse RELECOM, Mme Béran-gère RELECOM et de MM. Hugo FERREIRA et Thibault RELECOM est venu à expiration.

L'Assemblée Générale nomme à nouveau Mme Marie-Thérèse RELECOM, domiciliée à CH-1936 VERBIER, 9 route du Golf, Mme Béran-gère RELECOM, domiciliée à CH-1936 VERBIER, 18 route du Golf et Mr. Thibault RELECOM, domicilié à B-7063 NEUFVILLES, 2 rue Caulier en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration nomme Mme Marie-Thérèse RELECOM en qualité d'administrateur délégué pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée Générale est informée que le mandat de Commissaire de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT est venu à expiration. L'Assemblée Générale nomme à nouveau la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT en qualité de Commissaire pour une durée de 3 ans.

Référence de publication: 2015078808/19.

(150089856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

PROTECH ASSISTANCE AND SERVICES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 197.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015078743/10.
(150090094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Verda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 8, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 108.743.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015080884/13.
(150092292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

President B, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.835.

En date du 15 mai 2015 l'associé unique a pris la décision suivante:
- Réélection du Commissaire aux comptes, Deloitte Audit, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle que se tiendra durant l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

President B S.A.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015078766/15.
(150089523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Pariffa S.A.H., tenue au siège social en date du 22 mai 2015, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Renouvellement des mandats suivants pour une durée de six ans:

- José Bonafonte, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- Fibetrust S.à.r.l., anc. Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pariffa S.A.H.

Référence de publication: 2015078745/16.
(150090154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Praesidium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.177.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schwebsange, den 28.05.2015.
Référence de publication: 2015078741/10.
(150090144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Praesidium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.177.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schwebsange, den 28.05.2015.
Référence de publication: 2015078742/10.
(150090194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de Sicav Placeuro du 28 avril 2015

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité en tant que Président du Conseil d'Administration de la société:
Monsieur PIRE Jean-Jacques

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015078759/11.
(150089714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Procompta-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 52.515.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2015078768/11.
(150089871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pardis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 132.349.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015078744/12.
(150089782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rhine Germany Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.267.

Die koordinierte Satzung vom 13.05.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28/05/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015078779/12.

(150090348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Top 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 19 mai 2015 que:

Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre,

a été nommé en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015075659/16.

(150086832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Rexel Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2015 les décisions suivantes:

- renommer M. Hervé Duret, né le 16 avril 1958 à Neuilly sur Seine (France), avec adresse professionnelle au 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75838 Paris, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 mai 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- renommer M. Alexandre Cayphas, né le 20 novembre 1965, à Tournai, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 mai 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- renommer Monsieur Patrick Bérard né le 25 avril 1953 à La Tronche (France) et ayant son adresse professionnelle au 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75838 Paris, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 mai 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- renommer Monsieur Grégoire Bertrand né le 03 septembre 1970 à Lyon (France) et ayant son adresse professionnelle au 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75838 Paris, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 mai 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078777/26.

(150089524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Spetses Maritimes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 78.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078843/9.
(150089779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015078772/10.
(150090274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

SG Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.
SG AUDIT SARL
Référence de publication: 2015078821/11.
(150090329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Riverways SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 85.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A-M. Grieder / J. Adriaens
Administrateur / Administrateur
Référence de publication: 2015078796/11.
(150090245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

City RE 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.883.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Pour la Société
Référence de publication: 2015075870/14.
(150086700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Arlon Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 183.616.

Le bilan de clôture de liquidation au 26/05/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080177/9.

(150092672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Certes Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.582.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080237/10.

(150092701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**ABC Heritage Assets Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.296.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015080149/11.

(150091850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Modimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Assemblée générale de la Société tenue extraordinairement au 18 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à 15.00 heures s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires, tenue extraordinairement, de la société anonyme Modimmo S.A., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B109216, et ce avec les résolutions suivantes:

[...]

10^{ème} résolution

L'assemblée générale de la Société, représentant l'intégralité des actions de la Société qui sont au porteur, prend acte de la démission de M. Olegario Rivero, M. Guy Frankard et M. Guy Muller avec effet immédiat.

11^{ème} résolution

L'assemblée générale de la Société procède à la nomination avec effet immédiat en tant qu'administrateur des personnes suivantes:

- M. JOEL LEMMER, demeurant professionnellement à L-8445 Steinfort, 9a, Cité Mont Rose,
- M. ALOYSE LEMMER, demeurant à L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose,
- Mme ANNE LEMMER-HANSEN, demeurant L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose

L'assemblée générale de la Société adopte les résolutions qui précèdent qui sortiront leurs effets à la date de signature du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Référence de publication: 2015077146/24.

(150087992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Complete Conception S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 86.968.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075929/9.

(150087078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Dubconseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 117.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075940/10.

(150086720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Damizel Investments S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 180.320.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075943/10.

(150086855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015078409/11.

(150090116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.150.

EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Samuel Haas en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 Mai 2015.

Luxembourg, le 19 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Andreas Brückmann

Référence de publication: 2015075923/14.

(150087302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.792.

The Company had been incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 July 2007, received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 September 2007, number 2096, page 100562 (the “Mémorial C”), and which bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 11 May 2015, received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

“MOHAWK FOREIGN ACQUISITION S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.952,

here represented by Ms. Betty Kizimalé-Grant, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 12 May 2015;

“MOHAWK FOREIGN FUNDING S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.946,

here represented by Ms. Betty Kizimalé-Grant, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 12 May 2015; and

SPAS TOSHEV CHOPOV, born in Pleven, Bulgaria, 2 December 1974, professionally residing 5, Slavianska, Str, 3rd floor, 1000 Sofia, Bulgaria,

here represented by Ms. Betty Kizimalé-Grant, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Pleven on 8 May 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mohawk Foreign Acquisition S.à r.l., Mohawk Foreign Funding S.à r.l. and Mr. Spas Toshev Chopov are referred hereafter together as the “Shareholders”.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company and as such are entitled, in accordance with applicable law, to validly deliberate and resolve on any and all items on the agenda.

II. That the agenda of the present meeting of Shareholders (the “Meeting”) is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notices;
2. Reclassification of all class B shares of the Company as class A shares of the Company, modification of the structure of the share capital and related amendment of the article 6 of the articles of association of the Company;
3. Acknowledgement of the resignation of all the class A managers and class B managers of the Company;
4. Appointment of new class A managers and class B managers of the Company;
5. Transfer of the registered office of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify all class B shares as class A shares of the Company and to modify the structure of the share capital of the Company.

The article 6 of the articles of association of the Company shall be amended accordingly and read as follows:

“ Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company’s share capital is set at thirty-eight million three hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-four Euro (EUR 38,333,864.00), divided into thirty-eight million three hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-four (38,333,864) Class A Shares subdivided into:

- nine million five hundred and eighty-three thousand four hundred and sixty-six (9,583,466) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- nine million five hundred and eighty-three thousand four hundred and sixty-six (9,583,466) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-),
- nine million five hundred and eighty-three thousand four hundred and sixty-six (9,583,466) class A3 shares (the "Class A3 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-), and
- nine million five hundred and eighty-three thousand four hundred and sixty-six (9,583,466) class A4 shares (the "Class A4 Shares"), each share having a par value one euro (EUR 1.-).

The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and the Class A4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class A Shares" or the “Shares”.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary General Meetings.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

6.3 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" or individually a "Shareholder"

6.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

The share capital may be changed at any time by a decision of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.”

Third resolution

The Meeting acknowledges the effective resignation of the following persons as class A managers and class B managers of the Company, with immediate effect:

- Ivo EVGENIEV;
- Jaap MEIJER;
- Myriam DELTENRE;
- Michael J. RISTAINO; and
- Spas Toshev CHOPOV.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint the following persons as class A managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Cornelis Martinus VERHAAREN, born in Rotterdam, Netherlands on 2 January 1966, professionally residing at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Christopher ROSSELLI, born in Washington D.C., United States of America on 7 November 1972, professionally residing at 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun, Georgia, USA.

The Meeting decides to appoint the following persons as class B managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

- John KLEYNHANS, born in Oberholzer, South Africa, on 30 October 1969, professionally residing at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Hermanus Roelof Willem TROSKIE, born in Amsterdam, Netherlands on 24 May 1970, professionally residing at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers is composed as follows:

- Cornelis Martinus VERHAAREN, as class A manager;
- Christopher ROSSELLI, as class A manager;
- John KLEYNHANS, as class B manager; and
- Hermanus Roelof Willem TROSKIE, as class B manager.

Fifth resolution

The Meeting decides, in accordance with paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, to transfer the registered office of the Company to the municipality of Bertrange, at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de mai.

Par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de "MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.792

La Société a été constituée en date du 20 juillet 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 26 septembre 2007 numéro 2096, page 100562 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 11 mai 2015 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

"MOHAWK FOREIGN ACQUISITION S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, enregistrée au registre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.952,

ayant pour représentant Mademoiselle Betty Kizimalé-Grant, juriste, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé donné à Luxembourg le 12 mai 2015;

"MOHAWK FOREIGN FUNDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, enregistrée au registre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.946,

ayant pour représentant Mademoiselle Betty Kizimalé-Grant, juriste, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé donné à Luxembourg le 12 mai 2015; et

SPAS TOSHEV CHOPOV, né à Pleven, Bulgarie, le 2 décembre 1974, demeurant professionnellement à 5, Slavianska, Str, 3^e étage, 1000 Sofia, Bulgarie,

ayant pour représentant Mademoiselle Betty Kizimalé-Grant, juriste, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé donné à Pleven le 8 mai 2015.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mohawk Foreign Acquisition S.à r.l., Mohawk Foreign Funding S.à r.l. and Mr. Spas Toshev Chopov étant désignés ci-après ensemble comme les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société et sont ainsi autorisés, conformément à la loi applicable, à valablement délibérer et à décider sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des Associés (l'«Assemblée») est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux convocations;
2. Reclassement de toutes les parts sociales de catégorie B en parts sociales de catégorie A de la Société, modification de la structure du capital social et modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Reconnaissance de la démission de tous les gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société;
4. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société;
5. Transfert du siège social de la Société; et
6. Divers.

III. Que l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de reclasser toutes les parts sociales de catégorie B en parts sociales de catégorie A de la Société et de modifier la structure du capital social de la Société. L'article 6 des statuts de la Société est corrélativement modifié et apparaît désormais comme suit:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-huit millions trois cent trente-trois mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 38.333.864,00), divisé en trente-huit millions trois cent trente-trois mille huit cent soixante-quatre (38.333.864) Parts Sociales de Catégorie A, elles-mêmes subdivisées en:

- neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-six (9.583.466) Parts Sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-six (9.583.466) Parts Sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-),
- neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-six (9.583.466) Parts Sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et
- neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-six (9.583.466) Parts Sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie A4 sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales de Catégorie A» et les «Parts Sociales».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

6.2 En plus du capital social un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission est transférée.

6.3 Les détenteurs des Parts Sociales seront collectivement désignés comme les «Associés» et individuellement comme un «Associé».

6.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites établies par la Loi de 1915.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de l'Assemblée Générale des Associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.»

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît la démission effective des personnes suivantes de leur qualité de gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société, avec effet immédiat:

- Ivo EVGENIEV;
- Jaap MEIJER;
- Myriam DELTENRE;
- Michael J. RISTAINO; and
- Spas Toshev CHOPOV.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Cornelis Martinus VERHAAREN, né le 2 janvier 1966 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 10b, rue des Merovingiens, L8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Christopher ROSSELLI, né le 7 novembre 1972 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun, Géorgie, USA.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- John KLEYNHANS, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Hermanus Roelof Willem TROSKIE, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Cornelis Martinus VERHAAREN, gérant de catégorie A;
- Christopher ROSSELLI, gérant de catégorie A;
- John KLEYNHANS, gérant de catégorie B; et
- Hermanus Roelof Willem TROSKIE, gérant de catégorie B.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément au paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société vers la municipalité de Bertrange, au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 mai 2015. GAC/2015/4253. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077147/234.

(150087885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Exequitive Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 196.987.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Exequitive Partners S.A. having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 174.367),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Exequitive Services S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons

abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the performance of accounting and tax operations as well as the performance of all administrative services, including liquidation, for the companies referred to in article 2 (2) c) of the Luxembourg law of 10 June 1999 on the organisation of the accounting profession, as amended.

3.2 The Company may accomplish all transactions and operations (i) directly or indirectly linked to its corporate object or which may favour the performance of its corporate object and (ii) which relate, directly or indirectly, to the acquisition of participations in any companies or enterprises in any form whatsoever and to the administration, the management, the control and the development of such participations.

3.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.2. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

7.3. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Chapter V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Chapter VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision:

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment:

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
Exequitive Partners S.A.	12,500.-	12,500	12,500.-
Total	12,500.-	12,500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Joost Anton MEES, manager, residing at 8, rue de l'Industrie, L-7231, Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Robert VAN'T HOEFT, manager, residing at 4A, rue Bruch, L-6930, Mensdorf, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Marcus Jacobus DIJKERMAN, manager, residing at 10, rue du Cimetièrre, L-3396, Roeser, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, manager, residing at 4, Rue Astrid Lindgren, L-6189, Gonderange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF this deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Exequitive Partners S.A. ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 174.367),

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée.

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Exequitive Services S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'exécution des opérations comptables et fiscales ainsi que de tous les services administratifs, liquidations incluses, pour les sociétés visées à l'article 2 (2) c) de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, telle que modifiée.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions et opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et les obligations de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plusieurs associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Chapitre IV. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

7.3. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la

Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Chapitre V. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées en Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Chapitre VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération:

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Exequitive Partners S.A.	12,500 EUR	12,500	12,500 EUR
Total	12,500 EUR	12,500	12,500 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Joost Anton MEES, administrateur, résidant au 8, rue de l'Industrie, L-7231, Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert VAN'T HOEFT, administrateur, résidant au 4A, rue Bruch, L-6930, Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN, administrateur, résidant au 10, rue du Cimetière, L-3396, Roeser, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, administrateur, résidant au 4, rue Astrid Lindgren, L-6189, Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, rédigé et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076786/498.

(150087534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pieter Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.570.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Maître Tom LOESCH, Administrateur, avocat, 6, route de Trèves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour PIETER IMMO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015077949/21.

(150089300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.488.

—
In the year two thousand and fifteen on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared,

Highbridge - GIM Credit Lux S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0193463,

represented by Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg pursuant a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of

Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 193 488 (the “Company”), incorporated on 16 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since then.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

- The Sole Shareholder holds all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

- The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of the articles of association of the Company;
2. Miscellaneous.

After duly considering each item on the agenda, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and profit participating notes (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one shareholder only.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the Company's dissolution..

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 Inter vivos, the shares may only be transferred to a new sole shareholder subject to the approval of such transfer given by the sole shareholder.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.5 Shares may only be transferred after a period of ten (10) years from the date of the incorporation of the Company.

C. Decisions of the sole shareholder

Art. 8. Decisions of the sole shareholder. The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 9. (Reserved).

Art. 10. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires a resolution of the sole shareholder.

D. Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by three (3) managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

12.1 The manager(s) shall be appointed by sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

12.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the sole shareholder.

Art. 13. Convening meetings of the board of managers.

13.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

13.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

13.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Conduct of meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

14.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

14.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

14.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by any manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

14.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

14.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 16. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 17. Auditor.

17.1 The Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the sole shareholder of the Company.

17.2 An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing sole shareholder agrees to such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed in accordance with applicable law and any agreement entered into by and between the Company and the Company's investors.

G. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

20.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

H. Final clause - Governing law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu,

Highbridge - GIM Credit Lux S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège sociale au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.463,

ici représentée par Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (laquelle devra être soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement),

la comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de

Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.488 (la «Société»), constituée le 16 décembre 2014 par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas changé depuis lors.

La comparante a déclaré et a requis du notaire d'enregistrer que:

- L'Associé Unique déteint l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société de telle façon que toute décision, concernant les points de l'ordre de jour, peut être valablement prise.

- Les points sur lesquelles les résolutions doivent se porter sont les suivants:

Ordre de jour

1. Modification des statuts de la Société;
2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler intégralement les statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, transférer par vente, échange ou de toute autre manière, ainsi que par vente à découvert et marge commerciale ou financière ou de toute autre manière, titres, obligations garanties ou non garanties, titres ou instruments de dettes et autres titres ou instruments financiers de tout type ainsi que les contrats correspondants ou liés à ceux-ci.

2.3 La Société peut faire des emprunts sous toute forme. Elle peut émettre des parts sociales et des prêts de participation (dans la mesure où ils sont sous forme nominatives). La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tout emprunt et/ou émissions de parts sociales ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

2.4 La Société peut également garantir et accorder des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations, ou les obligations de ses filiales, des sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut de plus gager, céder, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

2.5 La Société peut conclure, signer, apporter et exécuter des swaps, des contrats à terme normalisés et de gré à gré, des options, des achats, des prêts de titres et toutes transactions similaires. La Société peut généralement user de toutes techniques et instruments liés aux investissements dans le but d'une gestion efficace, notamment mais pas uniquement, les techniques et instruments visant à protéger contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts et les autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société ne peut avoir qu'un associé.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de l'associé unique pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à un nouvel associé unique sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par l'associé unique.

7.4 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.5 Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'après une durée de dix (10) ans à compter de la date d'immatriculation de la Société.

C. Décisions de l'associé unique

Art. 8. Décisions de l'associé unique. L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Art. 9. (Réservé).

Art. 10. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert une décision de l'associé unique.

D. Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par trois (3) gérants qui forment un conseil de gérance.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'associé unique.

Art. 12. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

12.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

12.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique.

Art. 13. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

13.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

13.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

13.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

14.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

14.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en

constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

14.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par tout gérant, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

14.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

14.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

14.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 16. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé.

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'associé unique de la Société.

17.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique consent à cette affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Le solde des bénéfices annuels nets sont distribués conformément à la loi applicable et à tout accord conclu par la Société et ses investisseurs.

G. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

20.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué à l'associé unique.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10901. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076929/386.

(150087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Ecof II SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.003.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Alcentra Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales and regulated by the UK Financial Conduct Authority under number 196845, having its registered seat in 10 Gresham Street, 7th Floor, London EC2V 7JD, United Kingdom and registered with the Companies Registry of England and Wales under number 2958399 ("Alcentra Limited") (the "Appearing Party" or the "Founder"),

here represented by Sandra Bur, residing professionally in 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her in the United Kingdom on 11 May 2015. The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Companies Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the name of "ECOF II SV S.à r.l."

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for in article 17 relating to amendments to the Articles.

2.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the Securitisation Law, including, *inter alia*, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitisation Law.

The Company may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- in accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, proceed to the management, administration and development of a portfolio;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes, certificates, warrants and other debt instruments and any financial instruments, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object, at the exclusion of any issuance made to the public in compliance with article 188 of the Companies Law;
- for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Law, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to any other company or third party;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives and foreign exchange transactions for the purposes of the securitisation;
- in compliance with article 61(1) of the Securitisation Law, as amended, transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

As long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Companies Law. In this case articles 200-1 and 200-2 of the Companies Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Modification of share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 17 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Companies Law.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Companies Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. Form of Shares. All Shares are in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Companies Law.

Chapter III. Management, Board of managers, Independent auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several Managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers or Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If there are several Managers, the Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written resolution signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by the Chairman of the Meeting and the Secretary or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman or by any two Managers.

Art. 12. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Companies Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above paragraph, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which

the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length terms, he/she shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length terms, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder or as the case may be by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Approved Statutory Auditors. The accounts of the Company must be audited by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises d'agrés).

The approved statutory auditor(s), will be appointed by the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, who/which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. General shareholders meetings. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 18. Annual General Shareholders meetings. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Companies Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1 June at 2 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 20. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Companies Law and submit them to the approved statutory auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Companies Law.

Art. 21. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/she/he may decide to use the whole or part of the remainder to set-off existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to conditions (if any) fixed by the laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole Manager or as the case may be the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The sole Manager or as the case may be the Board of managers fixes the amount and the date of payment of such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Companies Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Compartments

Art. 23. Creation of Compartments. In accordance with the Securitisation Law, the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Art. 24. Segregation of Compartments. Subject to the third paragraph below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

Art. 25. Accounting Records of Compartments. The Board of Managers or its delegates, shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

Art. 26. Liquidation of compartments. The liquidation of a compartment is decided by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Chapter VIII. Limited recourse and Non petition

Art. 27. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 28. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter IX. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Founder	Number of shares	Subscribed Capital (in Euro)
Alcentra Limited	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of December 2015.

Sole shareholder resolutions

The Founder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Managers and further resolved to appoint ECOF II Director S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, as Manager for an unlimited period.

2. Resolved that the registered office shall be at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze mai

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alcentra Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Galles régulée par et enregistrée auprès de la UK Financial Conduct Authority sous le numéro 196845, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Anglais sous le numéro 2958399 ayant son siège social au et ayant son siège social au 10, Gresham Street, 7th Floor, London EC2V 7JD, Royaume-Uni ("Alcentra Limited") (le "Fondateur"),

ici représentée par Sandra Bur, résidant professionnellement au 51, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 11 mai 2015 au Royaume-Uni.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale, Dénomination. Il est formé entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises, une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et la Loi sur la Titrisation ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous le nom "ECOF II ParentCo SV S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la manière prévue par l'article 17 relatif aux modifications des Statuts.

2.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions de titrisation permises par la Loi sur la Titrisation incluant, entre autres, l'acquisition ou la prise en charge par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire

d'une autre entité, des risques liés à des créances, et autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tel que défini par la loi sur la Titrisation.

La société peut en particulier:

acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;

exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;

administrer, développer, gérer un portefeuille d'actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;

consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;

faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;

recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres et instruments de dette et tout instruments financiers, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social, à l'exclusion de toute offre au public conformément à l'article 188 de la Loi sur les Sociétés;

prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations à toute autre société ou tiers afin d'exercer son activité et dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;

entrer dans et entretenir toutes les opérations de swaps, instruments financiers à terme (futurs / forwards), produits dérivés, marchés à prime (options), et opérations de change pour les besoins d'une opération de titrisation;

conformément à l'article 61(1) de la Loi sur la Titrisation, transférer tout ou partie de ses actifs contre une juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante;

recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité réglementée du secteur financier et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la Loi sur la Titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés, entre autres, trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 17 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 8. Forme des Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre III. Gérant, Conseil de gérance, Réviseurs d'entreprise

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non (les "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée limitée ou non de leur mandat. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à

l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. S'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le Président ou à la demande de tout Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra nommer un autre Gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable des personnes ayant le droit d'y participer, la convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Une telle convocation doit spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Les Gérants peuvent renoncer par écrit et à l'unanimité à la convocation lors de la réunion ou autre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues à l'heure et à l'endroit prévus par une résolution du Conseil de Gérance adoptée antérieurement.

Chaque réunion du conseil de gérance doit se tenir à Luxembourg ou à un autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en déléguant par écrit ses compétences à un autre Gérant agissant comme son mandataire ad hoc.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par l'une de ces méthodes sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique chacune signées par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, des résolutions écrites du Gérant unique seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Président de la réunion et le secrétaire ou, le cas échéant par le Gérant unique. Toute procuration restera attachée au procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs généraux des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations de nature administrative ou acte de disposition, nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs n'étant pas spécialement réservés par la Loi sur les Sociétés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés tombe dans la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou donner mandat spécial à tout membre du Conseil de Gérance ou à toute personne, n'étant pas nécessairement un Gérant ou un Associé de la Société, agissant soit seul soit conjointement, selon les termes et pouvoirs déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur but.

Art. 14. Représentation de la Société. Si un Gérant unique a été nommé, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature de ce Gérant ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance, conformément à ce qui suit, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature jointe de deux Gérants ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué ce pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Nonobstant le paragraphe précédent, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature jointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué de tels pouvoirs de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs fondés de pouvoirs de la Société, y compris mais sans restriction tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront fondé de pouvoirs. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout fondé de pouvoirs de la Société, y compris mais sans restriction tout Gérant, qui remplira en même temps des fonctions de fondé de pouvoirs d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas automatiquement, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où tout Gérant a un intérêt personnel dans toute transaction dans laquelle la Société est partie, autrement que dans des transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue par la Société dans le cadre de ses activités normales dans des conditions commerciales normales, il/elle doit informer le Conseil de Gérance de cet intérêt personnel et ne doit pas s'intéresser ou voter sur cette transaction. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de la prochaine assemblée générale des associés. Si la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction dans laquelle la Société devient partie, autrement que dans des transactions tombant dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société, conclue par la Société dans le cadre de ses activités normales dans des conditions commerciales normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel entrant en conflit avec l'intérêt de la Société, ladite transaction devra être approuvée par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Réviseurs d'entreprise. Les comptes de la Société doivent être examinés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Le ou les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) sont nommés par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, devant déterminer leur nombre et la durée du mandat.

Le mandat du ou des réviseur(s) d'entreprise indépendant(s) peut être renouvelé. Il peut être mis fin au mandat du ou des réviseur(s) d'entreprise indépendant(s) à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, excepté dans les cas où la loi prévoit qu'il ne peut être mis fin à ce mandat pour cause sérieuse ou par consentement mutuel.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 17. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales qu'il/elle détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les exigences en matière de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales des associés seront applicables, mutatis mutandis, aux résolutions circulaires.

Art. 18. Assemblées générales annuelles des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier juin à 14h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le [jour ouvrable suivant]. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et les soumet au(x) réviseur(s) d'entreprises pour leur revue et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Chaque associé ou son représentant pourra examiner, au siège social de la Société, les comptes annuels conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Distribution des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve requis par la Loi sur les Sociétés. Cette distribution cessera d'être obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et aussi longtemps que ces dix pour cent (10%) sont atteints.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés devra déterminer la manière selon laquelle le reste des bénéfices nets annuels seront distribués. Il/elle pourra décider d'utiliser l'ensemble ou une partie pour rembourser des pertes existantes, le cas échéant, pour les reporter à nouveau à l'exercice social suivant ou pour le distribuer à l'associé en tant que dividende.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et par les statuts. Le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la Société

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit différemment.

Si la Société était dissoute, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes exigibles et factures payables par la Société, en ce compris les impôts, taxes et dépenses relatives à la procédure de liquidation, les actifs nets restant de la Société seront distribués également entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Compartiments

Art. 23. Création de Compartiments. Conformément à Loi sur la Titrisation, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie ségréguée des actifs de la Société.

Art. 24. Ségrégation des Compartiments. Sous réserve du troisième paragraphe ci-dessous, tous les actifs d'un compartiment sont exclusivement disponible pour les investisseurs et les créanciers dont les demandes sont en lien avec sur la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment.

Toutefois, dans le cas où, suivant le rachat ou le remboursement de la totalité des emprunts de la Société qui sont attribuables à un compartiment et suivant la satisfaction et l'extinction du total des obligations de la Société envers les autres créanciers dont les demandes sont en lien avec sur la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment, le résidu des actifs de ce compartiment peut être alloué à un autre compartiment ou au patrimoine global de la Société, à la seule discrétion du Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le paiement demandes qui ne sont pas en lien avec la création, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment spécifique peut être financé à partir du patrimoine global de la Société ou de manière proportionnelle entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs de ces compartiments ou sur toute autre base estimée plus appropriée par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 25. Comptabilité des Compartiments. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ou ses délégués établissent et tiennent des écritures comptables séparées pour chaque compartiment de la Société.

Art. 26. Liquidation des Compartiments. La liquidation d'un compartiment est décidée par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance

Chapitre VIII. Limitation des recours et "Non pétition"

Art. 23. Limitation des recours. Les détenteurs de titres de dette émis par la Société ou les autres créanciers de la Société ont un recours limité aux actifs de la Société. Les détenteurs de titres de dette émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou les autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment ont un recours limité aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 24. Non pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Chapitre IX. Droit applicable

Art. 25. Droit applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés ainsi que de la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis par la partie comparante, cette partie a souscrit et intégralement payé en numéraire le nombre de parts sociales repris ci-après:

Fondateur	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (en Euro)
Alcentra Limited	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dispositions transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour de décembre 2015.

Résolution de l'associé unique

L'associé unique susmentionné, représentant l'entièreté du capital social, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. A décidé de fixer au nombre de un le nombre de gérants et a décidé de nommer ECOF II Director S.à r.l., une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et de Sociétés, en tant que gérant pour une durée illimitée.

2. A décidé que le siège social de la Société est établi au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état-civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BUR, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8154. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076792/569.

(150087297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

JCSS Mike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.394.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eighth of April,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JCSS Super 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185115 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 27 April 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of JCSS Mike S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 22 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and under process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a notarial deed dated 24 April 2015, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of five hundred thirty million six hundred sixty-eight thousand three hundred sixty-five euro forty-four cent (EUR 530,668,365.44) by JCSS Super 2 S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as mentioned above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of five hundred thirty million six hundred sixty-eight thousand three hundred sixty-five euro forty-four cent (EUR 530,668,365.44) and to fully pay in cash for this share.

The amount of five hundred thirty million six hundred sixty-eight thousand three hundred sixty-six euro forty-four cent (EUR 530,668,366.44) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

JCSS Super 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185115 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de JCSS Mike S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 avril 2015, pas encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent trente million six cent soixante-huit mille trois cent soixante-cinq euros quarante-quatre centimes (EUR 530.668.365,44) par JCSS Super 2 S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent trente millions six cent soixante-huit mille trois cent soixante-cinq euros quarante-quatre centimes (EUR 530.668.365,44) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq cent trente millions six cent soixante-huit mille trois cent soixante-six euros quarante-quatre centimes (EUR 530.668.366,44) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501.-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 mai 2015. GAC/2015/3839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077007/139.

(150087976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

PerennityBook, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 15, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 197.013.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Anne-Marie ANTOINE, psychologue, née à Barvaux (Belgique) le 6 août 1961, demeurant à 6, an der Greschen L-9689 Tarchamps, ici représentée par Monsieur Thierry MUSCHANG, mieux qualifié ci-après, en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2015.

2. Madame Sarah MUSCHANG, étudiante, née à Luxembourg Ville le 12 février 1992, demeurant à 6, an der Greschen, L-9689 Tarchamps, ici représentée par Monsieur Thierry MUSCHANG, mieux qualifié ci-après, en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2015.

3. Monsieur Harold MUSCHANG, étudiant, né à Luxembourg Ville le 22 septembre 1994, demeurant à 6, an der Greschen, L-9689 Tarchamps, ici représenté par Monsieur Thierry MUSCHANG, mieux qualifié ci-après, en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2015

4. Monsieur Thierry Georges Ghislain MUSCHANG, employé, né à Luxembourg le 18 juin 1958, demeurant à 18, Poisson Moulin, B-6640 Sibret.

5. Invictus.com, une société privée à responsabilité limitée (SPRL) de droit belge, ayant son siège social à B 6700 Arlon, Place Lieutenant Callemeyn, numéro 1, boîte 12, Résidence Enschede, appartement 12, immatriculée avec comme numéro d'entreprises 0627.803.893,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Joël MARINOZZI, employé, né à Mons le 13 mars 1969, demeurant à B 6700 Arlon, Place Lieutenant Callemeyn, numéro 1, boîte 12, Résidence Enschede, appartement 12, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de vendre des services de «commémoration» et d'aide à l'expression de toutes pensées à travers une plateforme internet.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société prend la dénomination de PerennityBook, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

La propriété des parts représentant le capital social peut être exercée:

- soit en pleine propriété;
- ou en usufruit par un associé désigné comme «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé désigné comme «nu-propriétaire».

Dans ce cas, le droit de vote aux assemblées générales et le droit aux dividendes sont fixés respectivement aux articles 11, 15 et 18 des présents statuts

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des parts sociales en usufruit et nue-propriété, les droits de vote attachés aux parts sociales seront définis comme suit:

L'usufruitier et le nu-propriétaire sont autorisés à participer à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

Dans ce but ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés détenant les parts sociales en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations.

La qualité d'associé est attribuée à l'usufruitier et au nu-proprétaire.

Les parts sociales démembrées sont cependant représentées aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires uniquement par l'usufruitier qui est le seul habilité à exercer les droits de vote, sauf dans le cas d'une décision relative à la dissolution de la société ou le nu-proprétaire aura seul le droit de vote.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés. Hormis le premier exercice, en ce qui concerne les dividendes, une distribution minimale de 75% sera faite chaque année.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des parts sociales en usufruit et nue-proprété, les dividendes seront payés aux associés usufruitiers.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans le cas d'un démembrement de la propriété des parts sociales en usufruit et nue-proprété, le boni de liquidation sera versé aux associés nu-proprétaires.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300).

Dispositions transitoires;

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prénommés déclarent souscrire la totalité des parts sociales comme suit:

I. Parts souscrites en pleine propriété:

1. Madame Anne-Marie ANTOINE prénommée: cinquante (50) parts sociales en pleine propriété,
2. Invictus.com précitée: deux cent cinquante (250) parts sociales en pleine propriété,

II. Parts souscrites en usufruit:

3. Monsieur Thierry MUSCHANG prénommé: deux cents (200) parts sociales en usufruit,

III. Parts souscrites en nue-proprété:

4. Madame Sarah MUSCHANG prénommée: cent (100) parts sociales en nue-proprété,
5. Monsieur Harold MUSCHANG prénommé: cent (100) parts sociales en nue-proprété,

Total: cinq cents parts sociales 500

Les parties comparantes déclarent en outre que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), de sorte que cette somme de douze mille cinq

cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Résolutions des associés

Les associés prénommés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Joël MARINOZZI, administrateur de sociétés, né à Mons le 13 mars 1969, demeurant à B 6700 Arlon, Place Lieutenant Callemeyn, numéro 1, boîte 12, Résidence Ensich, appartement 12

avec les pouvoirs définis à l'article 9 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, Rue des Tilleuls, à L-8832 Rombach, Commune de Rambrouch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. MUSCHANG, J. MARINOZZI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: ILAC/2015/15117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077217/165.

(150088316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme GBL Verwaltung S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.453, («l'Associé Unique»).

ici représentée par Aurélie Comptour, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle est l'unique associé de la société Sienna Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon à L-8009 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2013 sous le numéro 2039 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.406 («la Société») dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

L'Associé Unique, préqualifié a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

L'intégralité du capital social (100%) est représenté par l'Associé Unique lequel a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

Lequel Associé Unique, exerçant ainsi les droits de l'assemblée générale, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de deux millions trois cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (2.332.895 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (143.698.394 EUR) à cent quarante-six millions trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (146.031.289 EUR), par l'émission de deux millions trois cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze (2.332.895) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes

L'Associé Unique, GBL Verwaltung S.A., préqualifié, représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire l'intégralité des deux millions trois cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze (2.332.895) parts sociales nouvelles et libérer intégralement chacune d'elles moyennant un apport en espèces de sorte que le montant total de deux millions trois cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (2.332.895 EUR) lequel est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En considération de ce qui précède, ces souscription et libération sont acceptées, les deux millions trois cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-quinze (2.332.895) parts sociales nouvelles sont émises et attribuées au souscripteur et l'augmentation de capital est réalisée.

Deuxième résolution:

L'article 5 des statuts est modifié pour refléter la décision prise par la résolution précédente et se lira dorénavant comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à cent quarante-six millions trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (146.031.289 EUR) représenté par cent quarante-six millions trente-et-une mille deux cent quatre-vingt-neuf (146.031.289) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes libérées intégralement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Comptour, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation: EAC/2015/10902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015075629/55.

(150086152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

SOF-10 Starlight 30 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.482.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 20 mai 2015 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Starlight 28 GBP S.à r.l. dont le siège se situe 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 195 416.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 28 GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2015075639/19.

(150086060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.